ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles de formation

Question écrite n° 37284

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la classe préparatoire intégrée de l'école nationale supérieure des officiers de police. Il la prie de bien vouloir lui faire connaître le bilan actuel de ce dispositif depuis sa création.

Texte de la réponse

La police doit être à l'image de la société et constituer l'un des moteurs de l'intégration sociale. Il importe donc qu'à mérites équivalents, elle accueille dans ses rangs tous ceux qui partagent la motivation, le désir et les capacités de travailler à garantir la sécurité des Français. S'inscrivant dans cette politique de promotion de l'égalité des chances, la classe préparatoire intégrée (CPI) d'officier de police a été instituée en 2005. Vingt candidats sont ainsi sélectionnés chaque année pour intégrer l'École nationale supérieure des officiers de police (ENSOP). Ce dispositif s'adresse à des jeunes gens qualifiés, motivés et méritants, issus de milieux défavorisés ou en difficulté d'insertion, et titulaires des diplômes requis pour s'inscrire au concours d'officier. La formation offre à ces candidats une préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission, ainsi qu'un entraînement spécifique pour les épreuves sportives. Un stage en service opérationnel leur permet de découvrir les missions qui incombent aux commissaires et officiers de police. Le bilan, positif, s'établit à ce jour comme suit : session 2005-2006 (20 élèves) : 5 élèves ont été admis au concours d'officier de police ; 7 élèves ont été admis au concours de gardien de la paix ; 1 élève est informaticien au ministère des affaires étrangères et européennes ; 1 élève est employé dans une étude notariale ; 1 élève est responsable du pôle tranquillité à la police municipale de Sevran ; 1 élève est employé chez un huissier ; 1 élève est clerc de notaire ; 1 élève est coordinateur de sécurité à la mairie de Clichy-la-Garenne. Session 2006-2007 (20 élèves) : 4 élèves ont été admis au concours d'officier de police ; 12 élèves ont réussi le concours de gardien de la paix ; 2 élèves sont conseillers juridiques. Session 2007-2008 (20 élèves) : 1 élève a été admis au concours d'officier de police ; 12 élèves ont réussi le concours de gardien de la paix. Au-delà, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et de collectivités territoriales entend continuer le développement des divers dispositifs existants (ADS, programme des cadets de la République-option police nationale, etc.) de promotion de l'égalité des chances.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37284
Rubrique : Police
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10617
Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1371